



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

A.S.A.C.A.

32^{ème} AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR D'ISSOIRE 63

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier complète la réglementation générale 2021 de la FFSA. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'A.S.A.C.A, 3 rue Joseph Cugnot 63000 Clermont Ferrand, organise les 25 & 26 Septembre 2021 avec le concours d'Issoire Sport Auto une épreuve automobile nationale d'AUTO-CROSS et SPRINT-CAR intitulée :

32^{ème} AUTO-CROSS et SPRINT-CAR d'ISSOIRE

Elle compte pour :

- challenge CORAC
- challenge SEAC
- challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne
- challenge ASACA

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° 534 en date du 10/09/21

1.1. OFFICIELS

LICENCE

Président du collège des Commissaires Sportifs :	M. GALBAN Claude	1747/0912
Membres du collège :	M. RECH Marc	3381/0516
	M. DESROCHES René	1726/0516
Directeur de Course :	M. RAINAUD Christian	12855/0516
Directeur de Course adjoint :	M. TISSIER Jean Charles	11274/1503
Directeur de Course stagiaire :	M. REGAIRAZ Dany	236300/0522
Adjoints à la Direction de Course : Responsable grille	M. CENTIMES Gérard	31211/0910
Départs	M. COLOMB Patrick	12855/0516
Assistant à la Direction de course : Arrivées	M. SAPIN Jacques	5008/0516
Secrétaire direction de course. Main courante. Notif.	Mme MITRAC Danièle	6151/1101
Commissaire Technique responsable SEAC	M. JACQUET Nicolas	196544/0809
Commissaire Technique CORAC	M. ROQUES Jean Pierre	178808/0912
Commissaires Techniques :	M. FAYARD Jean Luc	17626/0516
	M. COTE Yves	169410/0403

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents :	M. FAYARD Roland	30129/0516
Juge des Faits	M. BAVOIX Jean Luc	14659/1101
	Mme RECH Martine	3382/0516
	M. LEFORT Serge	7471/1602
Chronométrateur responsable délégué FFSA :	M. GAASCH Patrice	32392/0416
Aides - Chronométrateur :	Mme VELLA Séverine	207829/0516
Commissaire responsable du parc fermé :	M. ROCHON Gérald	2876/1602
Responsable Affichage :	M. ROUZEAU Mike	
Responsable de la mise en place des moyens de Secours et de la mise en état du terrain :	M. FONTANELLA Angelo	2849/1602
	M. ROUZEAU Mickael	
Organisateur administratif :	A.S.A.C.A.	
Organisateur technique :	UNION SPORTIVE ISSOIRE SPORT AUTO	
Médecin-chef :	Dr GRESPAN Nicolas	194194/1602
Responsable service presse :	Melle DELORT Audrey	

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	le 16 septembre 2021 à minuit
Publication de la liste des engagés :	le 20 septembre 2021 à minuit
Date et lieu de l'épreuve	les 25 & 26 septembre 2021 au circuit Terre CEERTA ISSOIRE

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

Vérification administratives et techniques	le 25 septembre 2021 de 7h30 à 10h15
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	le 25 septembre 2021 à 9h Salle du collège
Briefing : un briefing écrit sera distribué aux vérifications administratives	

Essais chronométrés	le 25 septembre 2021 à partir de 8h00
Briefing oral (discretion du Directeur de Course)	le 25 septembre 2021 15 minutes après les essais.
1 ^{ères} et 2 ^{èmes} manches qualificatives	le 25 septembre 2021 de 13h30 à 19h

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

3 ^{èmes} manches qualificatives	le 26 septembre 2021 à partir de 8h30
Demi-finales et Finales	le 26 septembre 2021 de 13h30 à la fin
Affichage des résultats	15mn maximum après la fin de chaque finale
Podium sur le circuit à l'arrivée de chacune des finales	

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives au bungalow administratif, les vérifications techniques au hangar technique, se dérouleront le 25 septembre 2021 de 7h30 à 10h15.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

**ISSOIRE SPORT AUTO / MONIOT Delphine
BAREGES
63340 AUGNAT**

Portable : 07.60.35.61.23/06.07.16.13.13

à partir de la parution du règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 16 septembre 2021 à minuit. **Pour être pris en compte les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement ils sont fixés à : 120€ (sans publicité).**

Tout pilote n'ayant pas téléphoné avant le **mercredi 22 septembre 2021 à minuit** sera considéré comme partant et en cas d'absence son engagement sera encaissé.

Le montant des droits d'engagement sera majoré de 50€ si l'arrêté sanitaire en vigueur lors de l'organisation ne permet pas la présence du public, ou suite à une décision de la Préfecture. (nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avenu.)

3.2. EQUIPAGES

Conforme à la réglementation générale Auto Cross et Sprint Car.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

Les pilotes des divisions Sprint car sont admis à participer avec une licence régionale RCCT ou un titre de participation TPRT.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des Divisions admises conformément à la réglementation générale.

4.2. NUMEROS

Conforme à la réglementation générale Auto Cross et Sprint Car.

4.3. Tous les véhicules doivent être équipés d'un transpondeur agréé par la FFSA

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme à la réglementation générale Auto Cross et Sprint Car.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit terre du Ceerta à Issoire. Il est long de 1015 mètres et la largeur est comprise entre 12 et 16 mètres.

Le circuit est agréé par la FFSA sous le N° 63 16 19 0445 AC Nat 1015 en date du 11 juin 2019.

L'accès au circuit se fait par l'A75 SORTIE 13.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL

Le tableau d'affichage sera situé à l'entrée de la pré-grille. Un autre tableau sera situé dans le parc concurrent.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros 07.60.35.61.23/06.07.16.13.13.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. ESSAIS

Conforme à la réglementation générale Auto Cross et Sprint Car.

7.1.2. ESSAIS CHRONOMETRES

Le 25 septembre 2021 à partir de 8h00.

Les essais chronométrés se dérouleront sur 4 tours chaque série se terminera dès qu'une voiture aura fait 4 tours.

7.2. BRIEFING

Il sera écrit et distribué aux pilotes lors des vérifications administratives.

Un briefing oral pourra être organisé 15 minutes après la séance des essais chronométrés, tenue correcte exigée.

7.3 COURSE

Les manches qualificatives se dérouleront sur 5 tours : le 25 septembre 2021 de 13h30 à 19h, le 26 septembre 2021 à partir de 8h30.

Les demi-finales se dérouleront sur 6 tours et les finales se dérouleront sur 7 tours à partir de 13h30

Les départs seront donnés : AU FEU

7.3.1 La pôle position est fixée à gauche.

7.6. PARC FERME FINAL

A l'arrivée de la course, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et /ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement officiel et provisoire sera affiché 15mn après la fin des finales.

Il deviendra définitif 30mn après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

Podium à l'arrivée de chaque finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 9

Nombre d'extincteurs par poste : 2 extincteurs portatifs de 9 kg, type ABC

Nombre de commissaires de piste pendant l'épreuve : 18

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2/2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non

ARTICLE 12. DIVERS

Règlement du parc concurrent (voir réglementation FFSA)

- Le parc concurrent sera ouvert le vendredi 24 septembre 2021 à 14h00
- Il sera distribué 3 bracelets à chaque pilote (1 pour le pilote, 2 pour son assistance). Ces bracelets permettent l'accès à la manifestation et au parc concurrent, ils doivent être accrochés dès l'arrivée au circuit.
- Chaque concurrent devra prévoir : * 1 bâche de sol 5x4m, * des rallonges électriques aux normes NFC15-100, * 1 extincteur de 6Kg.

Des contrôles seront effectués par l'organisateur.

- Les voitures particulières qui ne tractent pas les véhicules, les remorques ainsi que les camping-cars seront rangées dans les emplacements réservés et accessibles autour du parc.
- Toute tente ou abri devra être fixé latéralement au porteur et/ou amarré solidement au sol.
- Le concurrent reste responsable de tout dommage occasionné par son infrastructure.
- Toute pollution pourra entraîner la disqualification immédiate de la course et éventuellement des poursuites au sein du TGI de Clermont Fd.
- L'utilisation d'engins motorisés « non homologué et non assuré » est strictement interdite dans l'intégralité du site.